



L'ARBRE

TIERS-LIEU AGRI-CULTUREL

Né de la volonté d'habitant·es créatif·ves
pour construire une société bienveillante, durable et humaine.



Écologique

Adapté à notre
territoire et à ses
enjeux actuels



Partage

Qui répond à nos
besoins de célébration,
de sens, d'autonomie et
d'interdépendance



Unique

Donnant à chacun·e
l'envie et les capacités
de prendre part à ce
nouveau récit selon ses
talents et passions

et bien sûr, agricole et culturel !

VIE DE L'ARBRE

La charte de l'Arbre est issue du travail de la branche Gouvernance (désormais nommée Vie Associative). Elle a été créée avec pour objectifs de :

- faciliter le fonctionnement de notre association
- optimiser l'intelligence collective au sein de l'Arbre
- définir notre gouvernance
- faciliter l'arrivée de nouveaux membres en leur expliquant succinctement l'Arbre

SOMMAIRE

1. Dico de l'Arbre
2. Direction Collégiale Volontaire
3. L'Arbre en dessin

Annexes :

Les 6 principes de l'intelligence collective
Initiation à la communication non violente



I. DICO DE L'ARBRE

BRANCHE : Les membres font partie des branches, c'est-à-dire des groupes de projet, où ils-elles discutent des actions qu'ils-elles souhaitent mener et de leurs avancées, des budgets alloués, de la vie quotidienne de l'association, etc. Les branches actuelles sont, par exemple, les branches Bâtitteur-euses, Nature, Communication externe, Vie de l'asso, Festival Soyons Demain, Fonds et Trésorerie, etc. D'autres peuvent être « ouvertes » pour répondre aux besoins et demandes des membres. Au sein de ces branches, chaque personne a la même importance dans les prises de décision (1vote = 1voix). Les décisions, comme par exemple la distribution d'une responsabilité ou d'une tâche à réaliser, sont prises par la recherche de consensus.

RÉFÉRENT·E : Chaque branche désigne un-e référent-e pour un mandat de 6 mois et avec la possibilité de ne plus endosser ce rôle sur demande formulée à l'ensemble de la branche concernée (l'engagement est souple). Son rôle est de faire le lien avec la Direction Collégiale Volontaire et, plus largement, sa branche et l'ensemble de l'association. Il-elle est aussi un-e interlocuteur-riche privilégié-e pour les "nouveaux-elle-venu-e" ou pour les "nouvelles idées" qu'un-e membre souhaiterait discuter. Le-la référent-e N'EST PAS le-la responsable de la branche, NI l'animateur-riche des réunions, etc. Ces rôles de modérateur-riche, secrétaire, maître du temps, etc. sont distribués à chaque réunion au sein des branches et, de préférence, tournent régulièrement entre les participant-es.

DOUBLE-LIEN : Concernant un sujet spécifique, une personne qui porte une proposition validée et soutenue par sa branche peut se rendre à la réunion de la direction collégiale avec le-la référent-e de branche afin de présenter la proposition. L'idée est de permettre à celle-celui potentiellement le-la plus à même de partager une information importante à la Direction Collégiale de le faire.

DIRECTION COLLÉGIALE VOLONTAIRE (DCV) : La DCV est un organe décisionnaire de l'Arbre. Elle endosse quatre rôles :

- suivre le budget et des recherche de financement ;
- garantir le respect des valeurs de l'association ;
- coordonner les actions. Par exemple, c'est la direction collégiale volontaire qui doit pouvoir dire à une branche de décaler un événement si celui-ci est prévu à une même date qu'un autre événement d'une autre branche ;
- fournir une vision d'ensemble de l'Arbre



II. DIRECTION COLLÉGIALE VOLONTAIRE

Comme expliqué dans le "Dico de l'Arbre", la DCV est un organe décisionnaire de l'Arbre qui permet de fournir une vision d'ensemble de l'association. Elle endosse trois rôles :

- suivre le budget et les recherches de financement ;
- garantir le respect des valeurs de l'association ;
- coordonner les actions. Par exemple, c'est la direction collégiale volontaire qui doit pouvoir dire à une branche de décaler un événement si celui-ci est prévu à une même date qu'un autre événement d'une autre branche.

La DCV réunit :

- les membres de l'Arbre volontaires pour en faire partie, c'est-à-dire ceux-celles s'étant engagés à s'impliquer avec assiduité au sein de la DCV
- les référent-es des branches sur demande de la DCV ou de la branche-même

Tous les membres de l'asso, y compris ceux n'étant pas volontaire au sein de la DCV, peuvent assister aux réunions de la DCV.

La DCV se réunit une fois par mois. La fréquence des réunions peut-être accentuée ou diminuée pour répondre aux besoins du moment.

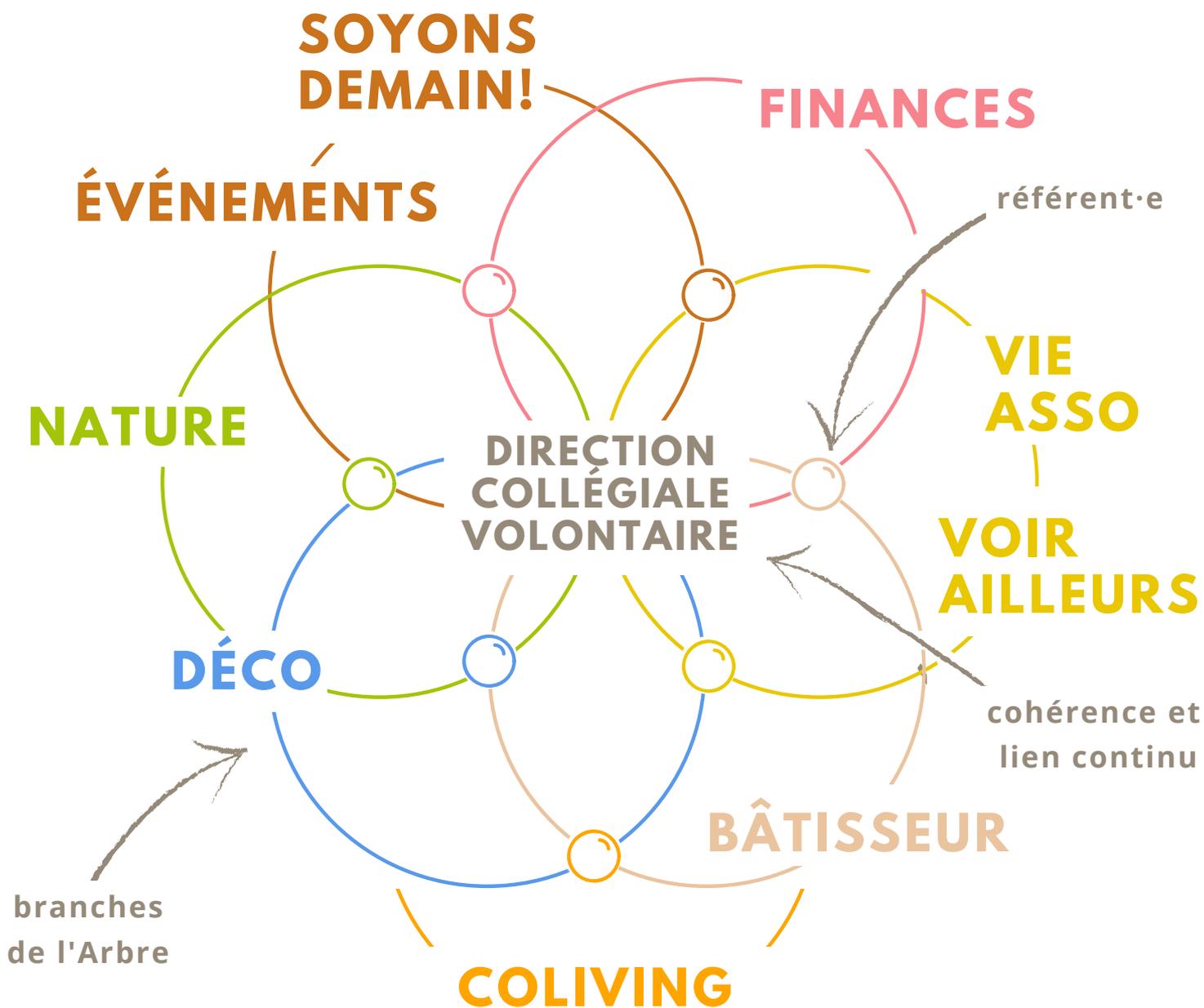
Pour qu'une décision de la DCV soit effective, un quorum de minimum 1/3 de membres-volontaires doivent être réunis. Au début de chaque réunion, des rôles sont impérativement répartis :

- un.e modérateur.rice, qui distribue la parole sans être trop présent dans les échanges
- un.e secrétaire, qui rédige le compte-rendu devant être publié dans les jours qui suivent la réunion afin d'être accessible aux adhérent-es et aux membres de la direction collégiale qui seraient absents lors d'une réunion.
- un.e maître du temps
- et d'autres rôles si besoin (cf Annexe : Développer l'Intelligence Collective)

Chaque année, les branches définissent les principales actions qu'elles souhaiteraient mener pour définir un budget qui leur permettra de les réaliser. En se basant sur les besoins et demandes ainsi émis par les branches, la DCV alloue des moyens financiers dont elle dispose pour la vie de chaque branche. La DCV est en lien régulier avec la branche Finances afin de connaître régulièrement la situation financière du tiers-lieu. Les branches sont ensuite responsables d'utiliser ces fonds définis tout au long de l'année. La demande de budget des branches doit être remise au plus tard 15 jours avant la réunion du mois de janvier de la DCV. Dès lors qu'elle respecte les valeurs et missions de l'Arbre, les branches peuvent aussi rechercher par elles-mêmes des moyens financiers pour leur vie de branche.

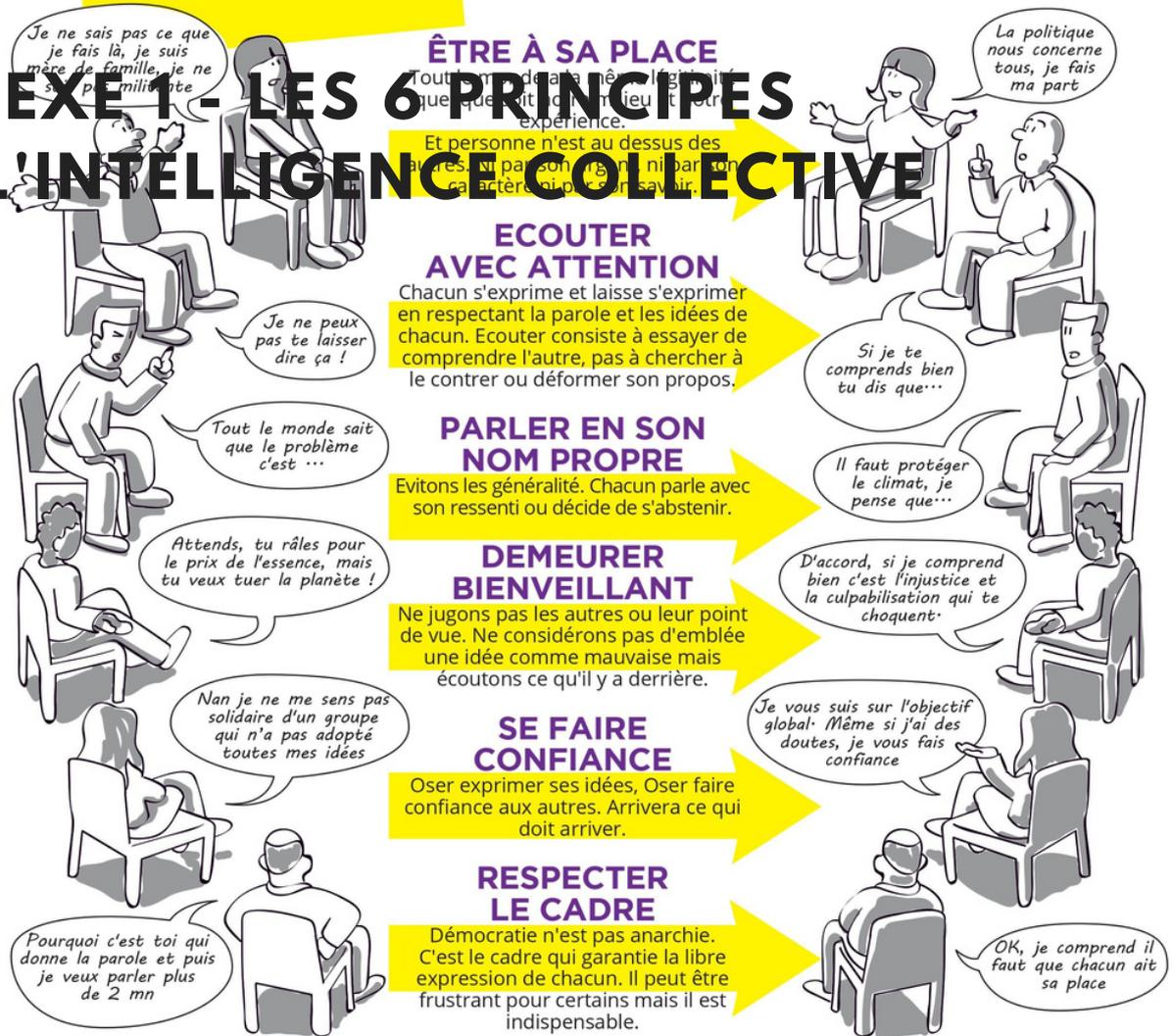


III. L'ARBRE EN DESSIN



LES 6 PRINCIPES DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE :

ANNEXE 1 - LES 6 PRINCIPES DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE



ANNEXE 2 - INITIATION À LA COMMUNICATION NON VIOLENTE

La Communication Nonviolente

selon le processus de Marshall B. Rosenberg

